

**LE GRAND**  
Espace Aliénor  
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

## **DELIBERATION DDB2025\_001**

Nombre de membres du bureau en exercice	
en exercice	56
Présents	40
Votants	46
Pouvoirs	8

Date de convocation du Bureau communautaire délibérant du Grand Périgueux le 7 février 2025

**LE 13 février 2025, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS DANS LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES DANS LE NUMÉRIQUES ADDULACT ET COTER NUMERIQUE - POINT DELIBERANT**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. NOYER, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. COURNIL, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. REYNET, M. TALLET, M. SERRE, M. VADILLO

#### **POUVOIR(S) :**

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. RATIER donne pouvoir à Mme ROUX  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. MARSAC donne pouvoir à M. PERPEROT  
M. AMELIN donne pouvoir à M. NARDOU

## RENOUVELLEMENT DES ADHÉSIONS DANS LES ASSOCIATIONS SPÉCIALISÉES DANS LE NUMÉRIQUES

### ADDULACT ET COTER NUMERIQUE - POINT DELIBERANT

**Vu** le code général de collectivités territoriales.

**Vu** la délibération du conseil communautaire du Grand Périgueux du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ces pouvoirs.

**Considérant que** le Grand Périgueux est adhérent depuis plusieurs années de deux associations dans le domaine du numérique l'ADDULACT et COTER NUMERIQUE et il convient aujourd'hui de renouveler nos adhésions.

**Considérant que** l'association ADULLACT créé en 2002 a pour objectifs de soutenir et coordonner l'action des Administrations et Collectivités territoriales dans le but de promouvoir, développer et maintenir un patrimoine de logiciels libres utiles aux missions de service public. Cette association a donc développé, à la demande de ses membres, des logiciels de gestion dans différents domaines de l'action publique (plateforme de tiers de télétransmission, outil de dématérialisation de marchés publics, cartable de l'élu, solution de remontée d'information citoyenne ...).

**Que** l'adhésion à l'ADULLACT nous permet de disposer de nombreux outils numériques à des coûts bien inférieurs à ceux pratiqués par les éditeurs privés traditionnels et notamment tout les outils qui permettent de gérer les assemblées délibérantes et les actes administratifs :

- S<sup>2</sup>LOW et publis<sup>2</sup>low : solution de télé-transmission sécurisée permettant la dématérialisation de documents au contrôle de légalité (services de la Préfecture via le protocole ACTES) ainsi que le traitement des flux comptables (services du Trésor Public via le protocole HÉLIOS) et un registre de publication des actes réglementaires,
- i-Delibre : cartable mobile de l'élu pour la gestion et le suivi des séances délibérantes, qui nous permet d'envoyer les ordres du jour des assemblées aux conseillers communautaires,
- Webdelib : qui permet d'élaborer les projet de délibérations et de les formaliser avant envoi en préfecture.

**Que** cette adhésion permet également de participer à toutes les animations proposées tout au long de l'année, comme des journées de formation, des séminaires, des tests et validations de logiciels, la participation a des groupes de travail, le congrès de l'association et de la documentation (livre blanc, études).

**Que** pour l'année 2025 le montant de la cotisation (basé sur la population du Grand Périgueux et du nombre de communes membres) est de 5500 €.

**Considérant que** les technologies de l'information et de la communication sont en constante évolution. Cela se vérifie par le développement de nouveaux usages (informatique en nuage, développement des téléservices, numérique responsable, intelligence artificielle, relation à l'usager, etc...) et de l'augmentation des cybermenaces.

**Qu'afin** de permettre aux Collectivités Territoriales et établissements publics de s'y adapter, il est important d'assurer une veille numérique autour de cette vaste thématique.

**Considérant que** pour les aider dans cette démarche, l'association propose l'organisation d'actions et de manifestations permettant des partages d'expériences entre pairs.

**Que** située au carrefour des différents métiers des systèmes d'information, cette association, forte de trente-quatre années d'expérience, gère un vaste réseau de responsables informatiques des Collectivités Territoriales et établissements publics (Villes, EPCI, Conseils Départementaux / Régionaux, Syndicats ...) et des connexions avec d'autres réseaux (Adullact, Forum e-administration, Lettre du Cadre, Cybermalveillance, etc.).

**Que** l'association Coter Numérique est présidée depuis 4 ans par M. Antoine TRILLARD (DSI de la ville de CHELLES).

**Qu'**au total, ce sont 350 adhérents qui accèdent chaque année à une plateforme d'échanges, participent à des groupes de travail ainsi qu'à un congrès annuel rassemblant des acteurs privés et publics autour d'un même sujet : Le Numérique.

**Que** les gains pour le Service des systèmes d'information du Grand Périgueux sont les suivants :

- Une veille technologique spécifique aux besoins des collectivités territoriales et établissements publics,
- Plusieurs groupes de travail favorisant le partage entre structures sous la forme d'ateliers constitués autour de thématiques diverses : dématérialisation, gestion de la relation à l'usager, gouvernance, traitement de la donnée, cybersécurité, numérique responsable, intelligence artificielle, etc...
- Un lien privilégié avec les fournisseurs, les éditeurs et les partenaires du Grand Périgueux lors du congrès annuel.

**Que** pour l'année 2025 le montant de la cotisation (pour les collectivités de plus de 60.000 habitants) est de 480 €.

#### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de renouveler l'adhésion à l'association ADULLACT pour l'année 2025 et de verser le coût annuel d'adhésion d'un montant de 5 500 €;
- Décide de renouveler l'adhésion à l'association COTER NUMERIQUE et de verser le coût annuel d'adhésion de 480 €.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 03/03/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 03/03/2025	Périgueux, le 03/03/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE 	Le Président  Jacques AUZOU 